

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal du 20 octobre 2025

En exercice : 15

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 5

**Date de la convocation :
13/10/2025**

**Président de séance :
Philippe BUSSERON**

**Secrétaire de séance :
Marie-Noëlle MENAT**

**Rapporteur : Philippe
BUSSERON**

**N° interne de l'acte : 1-
20/10/2025
N° de feuillet :**

lundi 20 octobre 2025, le de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle de réunion de la mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Michel POUYET (donne pouvoir à : Philippe BUSSERON)

Membres Absents :

Grégory BIDEY, Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER, Laurent MARION, Joffrey MASSON

Délibération 1 - Acquisition de terrain

M. le maire expose au conseil que la parcelle de terrain sis Rue des Luminaires, cadastrée AA 89, d'une contenance de 3117 m2 est à vendre. Ce terrain situé en face de la mairie et longeant le jardin du goût serait intéressant pour la commune pour poursuivre les aménagements paysagers du bourg dans le cadre de sa renaturalisation entreprise depuis trois ans.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget général section investissement 2025 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu la proposition de M. Bernard GRUET, propriétaire actuel dudit terrain

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 1 000 €.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 10 voix Philippe BUSSERON, Michel POUYET, Christophe LACOMBE, Nathalie MAY, Bruno LAMOUCHE, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BORDE, Angélique DUBOCAGE, Nadia HADJI, Véronique LARONDE

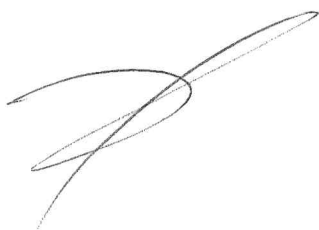
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

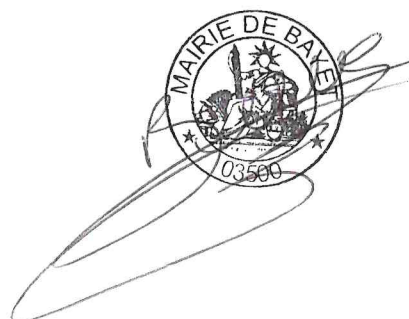
Absents lors du vote : 5

Le Secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MENAT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire : 21 octobre 2025
Transmis au contrôle de légalité le : 21 octobre 2025
Publié le : 21 octobre 2025